

INSCRIPTION AU LYCÉE GÉRARD ETHEVE RENTRÉE 2026-2027

INSCRIPTIONS EN : CS AERONAUTIQUE

Le dossier d'inscription doit être déposé à partir du **2 juin** pour les élèves qui ont fait une demande de CS AÉRONAUTIQUE au LYCÉE GÉRARD ETHEVE sur PARCOURSUP et qui ont été admis.

Pour les élèves originaires du lycée Gérard Ethève : le dépôt du dossier rempli et complet se fera à la vie scolaire. Pour les élèves qui ne sont pas originaires du lycée Gérard Ethève : Le dépôt du dossier se fera sur rendez-vous avec la vie scolaire ou par envoi à l'adresse mail :

ce.9741052a@ac-reunion.fr

Aucune photocopie ne sera réalisée au lycée : Les élèves doivent venir avec les pièces justificatives.

Document à télécharger sur le site du lycée et à compléter obligatoirement :

- la fiche infirmerie (ETAPE 2),
- la fiche d'évacuation cyclonique (ETAPE 2),
- la fiche de renseignements (ETAPE 2),
- la fiche de choix du régime de l'élève (Demi-pension, Interne, Externe) (ETAPE 2),
- la fiche d'information (ETAPE 3)

Pièces à fournir obligatoirement :

- 1 photocopies du livret de famille **complet**
- 1 photocopie du jugement indiquant la résidence habituelle de l'élève pour les parents séparés ou divorcés.
- 1 photocopie de la carte d'identité et de l'attestation de recensement (ou journée défense-citoyenneté)
- 1 RIB du responsable légal qui formule la demande de bourse
- relevé de note du baccalauréat
- 3 photos d'identité

En fonction des situations personnelles:

- Demande d'autorisation de stationnement vélo/moto (à télécharger sur le site ETAPE 2)
- Fiche inscription à l'internat (à récupérer lors de l'inscription)

Allocation de PFMP: les élèves en CS aéronautique peuvent bénéficier de l'allocation de PFMP

- Prendre connaissance du document "allocation PFMP" (ETAPE 2)
- Préparer les documents nécessaire selon la situation de l'élève
- Le jour de l'inscription, se rendre au bureau des entreprises pour formaliser l'inscription

CAMPAGNE DE BOURSE 2026-2027 : Les familles qui ont donné leur consentement à l'étude automatique du droit à bourse en n-1 sont dispensées de déposer une demande de bourse à la rentrée 2026, mais aussi lors des rentrées scolaires suivantes, grâce à la conservation de votre consentement dans la base élèves SIECLE. Le responsable financier 1 aura toutefois la possibilité de retirer son consentement à tout moment.

L'inscription définitive est validée par le lycée quand l'ensemble des pièces est fourni.

Toutes les informations (transport, restauration, bourse, internat uniquement pour élèves d'Aero, liste des fournitures et effets scolaires pour certaines classes) sont consultables sur le site du lycée (rubrique inscription). Les parents des élèves qui ont un PAI ou un PPS doivent prendre contact avec l'infirmière de l'établissement au 02.62.34.60.56